



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **27/02/2017**

Date d'affichage : **27/02/2017**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Stéphane FOURNIER, Anaïs CHARDON, Sandrine GUIMBAUD.**

Étaient absents excusés : **Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 13.

L'ordre du jour appelle les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 - FINANCES

I.1.1 Examen et vote du Compte Administratif Budget Général 2016

La réalisation des dépenses : **607 633,54 €** et des recettes **655 736,11 €** plus l'excédent antérieur **44 228 €** en section de fonctionnement fait apparaître un résultat excédentaire de **92 330,57 €**.

Les dépenses réalisées **467 645,25 €** et les recettes effectives **407 380,29 €** en section d'investissement génère un déficit de **60 264,96 €**.

Les dépenses **86 600 €** et les recettes **167 817 €** à réaliser font apparaître un résultat de **+ 81 217 €**

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et une voix contre des membres présents approuve le compte administratif 2016 du Maire.

I.1.2 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Général 2016

Les écritures et montants sont identiques au Compte Administratif du Maire et laissent apparaître les mêmes résultats.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention des membres présents approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.3 Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget Général 2016

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention des membres présents approuve la proposition de Monsieur le Maire d'affecter à la section d'investissement la somme de **44 678,96 €** au compte 1068, et le reste soit **47 651,61 €** à la section de fonctionnement au compte 002.

I.1.4 Examen et vote du Compte Administratif Budget Assainissement 2016

La réalisation des dépenses **66 491,81 €** et des recettes **85 919,90 €** en section d'exploitation fait apparaître un excédent de **22 986 €**.

La réalisation des dépenses **168 358,56 €** et des recettes **177 488,96 €** en section d'investissement fait apparaître un excédent de **9 130,40 €**.

Les dépenses **5 000 €** et les recettes **8 300 €** à réaliser font apparaître un résultat de **+ 3 300 €**

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et une voix contre des membres présents approuve le compte administratif 2016, Budget Assainissement, du Maire.

I.1.5 Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal Budget Assainissement 2016

Les écritures et montants sont identiques au Compte Administratif du Maire et laissent apparaître les mêmes résultats.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention des membres présents approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.6 Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget Assainissement 2016

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention des membres présents approuve la proposition de Monsieur Le Maire d'affecter la somme de **22 986,09 €** à la section de fonctionnement au compte 002.

I.1.7 Achat de tablettes pour l'Ecole des Collines Maurice ALLONCLE

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une voix contre des membres présents :

- accepte le projet achat de tablettes concernant l'Ecole des Collines Maurice ALLONCLE, pour un montant de 18 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'Etat au titre du plan numérique, à hauteur de 50% du montant hors taxes,
- sollicite Monsieur Gilbert BOUCHET, dans le cadre de sa réserve parlementaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier et à inscrire les crédits correspondants au BP 2017, section investissement.

I.1.8 Demande de dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de l'ADAP

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention autorise Monsieur Le Maire à demander la Dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux d'ADAP auprès de la Préfecture de la Drôme, pour un montant hors taxes de 221 100 €.

I.1.9 Participation financière pour les enfants scolarisés en CLIS sur une commune extérieure

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents charge Monsieur le Maire de mandater cette dépense qui s'élève pour notre commune à 500 €, pour l'année scolaire 2016/2017

I.1.10 Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2017 pour achat de matériel.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et deux abstentions des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager, la dépense d'investissement d'un montant de 50 000 € pour l'achat d'un tracteur et ce avant le vote du budget primitif 2017, précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

I.1.11 Demande de fonds de concours pour achat matériel auprès de la communauté d'agglo

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents sollicite le versement d'un fonds de concours de 16 000 euros, au titre de l'année 2017 pour l'achat de matériel nécessaire à l'entretien des espaces publics, auprès de la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien.

I.2 – PERSONNEL

I.2.1 Convention pour la télé déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention de télé déclaration et de télépaiement de la contribution de solidarité.

I.2.2 Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et une abstention des membres présents décide la création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires annualisées au service technique à compter du 1^{er} mai 2017.

I.3 BATIMENTS

I.3.1 Conventions de mise à disposition des bâtiments et terrains communaux aux associations

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer les conventions pour la mise à disposition des bâtiments et terrains communaux avec les Associations concernées.

I.4 VOIRIE

I.4.1 Demande de reconduction et de renouvellement d'autorisation au nom de SFR

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents accepte de proroger les permissions de voirie de la société SFR et autorise Monsieur le Maire à demander une redevance pour l'occupation du domaine public.

I.4.2 Consultation pour achat de matériel nécessaire à l'entretien des espaces publics

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et deux abstentions des membres présents autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'achat de matériel pour les espaces publics

I.5 URBANISME

I.5.1 Lancement d'une enquête publique pour le projet à Curson

La commission « Urbanisme et Environnement » dans sa séance du 28/11/2016, a donné un avis favorable au projet d'habitat proposé, permettant ainsi la construction de dix logements du type T2 et T3 et ce en locatif social, sur les parcelles AD 137 et 138 situées au 525 route de ROMANS

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par dix voix pour, et trois contre des membres présents autorise Monsieur le Maire à lancer une enquête publique afin d'obtenir le déclassement de la bande de terrain public, de procéder à un nouveau bornage, établir un document d'arpentage, et de nommer la société « Habitat Dauphinois » sise 20 rue Balzac à 26000 VALENCE, comme maître d'ouvrage et opérateur pour cette opération.

I.6 INTERCOMMUNALITE

I.6.1 Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse- Pays de St Félicien

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents donne un avis défavorable sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Hermitage - Tournonais - Herbasse -Pays De Saint-Félicien.

I.6.2 Désignation d'un représentant titulaire et délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communautés d'Agglomération Hermitage - Tournonais - Herbasse - Pays De Saint-Félicien.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents désigne **Madame Isabelle FREICHE, membre titulaire et Madame Nicole MUCCHIELLI, membre suppléante** pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Hermitage - Tournonais - Herbasse -Pays De Saint-Félicien.

I.6.3 Examen de la décision de justice concernant l'Ecole de Musique et Danse de l'Ardèche

Le Tribunal Administratif de GRENOBLE en date du 19 janvier 2017, a indiqué que la requête de la Commune était rejetée.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par huit voix pour, quatre voix contre et une abstention décide de faire appel de la décision de justice dans le dossier de l'Ecole de Musique.

I.7 ENVIRONNEMENT

I.7.1 Avis sur l'installation classée : dossier BIOTEPPES, sise à ROMANS-SUR-ISERE.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et deux abstentions donne un avis favorable sur la demande d'autorisation d'exploiter de la société BIOTEPPES, à ROMANS-SUR-ISERE

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches 23 avril et 7 mai 2017.**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 10 AVRIL 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.

Vu par nous,
Le 10 mars 2017,



Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.